



Dossier

DE

PACS

Mairie de Pierrelaye





PIÈCES ET DOCUMENTS À FOURNIR

Pour les deux partenaires :

- Pièces d'identités
- Justificatifs de domicile
- Copies intégrales des actes de naissance de moins de trois mois
- Une convention de PACS

Partenaire de nationalité étrangère :

- Un certificat de coutume délivré par les autorités du pays d'origine (*En l'absence de certificat de coutume complet, le certificat devra préciser a minima : l'âge de la majorité tel que prévu par la loi étrangère et que l'intéressé est ou non majeur au vu de sa loi personnelle ; si sa loi nationale connaît un régime de protection juridique des majeurs, et, le cas échéant, si l'intéressé a ou non la capacité juridique de conclure un contrat*)
- Un certificat de Célibat

